

Labelliser « tourisme et handicap », sur le secteur de la métropole du Grand Nancy,  
une partie des véloroutes et voies vertes (VVV)  
« voie bleue » et « Boucle de la Moselle »

Pour information : reprise d'une proposition formulée en 2009, en atelier de vie de quartier « Rives de Meurthe » (Nancy), qui avait reçu un avis favorable et pour laquelle des premiers travaux de concertation avec les habitants, les associations, les services de la ville et de la métropole avaient été réalisés.

Sous réserve d'aménagements adaptés, les véloroutes et voies vertes peuvent être rendues accessibles aux personnes en situation de handicap.

De tels aménagements pourraient ainsi concerner les rives de Meurthe et le canal de la Marne au Rhin, particulièrement les véloroutes voies vertes dénommées « voie bleue » et « Boucle de la Moselle », permettant ainsi au Grand Nancy de prétendre à une labellisation « Tourisme et Handicap » d'une partie de ces deux itinéraires cyclables.

Attribué pour une durée maximale de 5 ans renouvelable par l'association « tourisme et handicaps », après constitution d'un dossier soumis à l'avis préalable d'une commission régionale, le label garantirait alors l'accessibilité des deux véloroutes aux personnes en situation de handicap moteur, visuel, mental ou auditif.

L'attention particulière que le Grand Nancy a toujours portée à l'intégration des personnes en situation de handicap rend cette proposition réalisable.

Actuellement, seulement 4 véloroutes voies vertes disposent sur le plan national de la labellisation « tourisme et handicap » : la voie verte des Gaves (Hautes-Pyrénées), la véloroute Lons-Dôle (Jura), la voie verte de l'Armagnac (Gers) et la voie verte St Gengoux Le National/Puxy (Sône-et-Loire). Si le Grand Nancy relevait le défi de cette labellisation, elle serait alors la seule métropole française à disposer d'un équipement cyclable « tourisme et handicap ».

Il convient bien entendu de réaliser, dans un premier temps, une étude opérationnelle pour l'aménagement des rives de Meurthe et du canal de la Marne au Rhin en vue de leur labellisation « tourisme et handicap ». Ce travail devrait avoir pour objectif l'obtention du label pour les quatre familles de handicap : moteur, visuel, auditif et mental. L'étude pourrait notamment définir le revêtement le mieux adapté pour permettre un accès de la piste aux personnes en situation de handicap, proposer une signalétique adaptée (clarté, brièveté, gros caractères...)...

Exemples d'aménagements pour chaque type de handicap (voie verte des Gaves) :

Handicap moteur : cheminement large, plat, lisse et sans obstacle. Accès possible avec stationnements adaptés en plusieurs points. 12 bancs et 2 points d'eau en bord de voie. Possibilité de location de matériel adapté.

Handicap auditif : panneaux de signalisation détaillés.

Handicap mental : signalétique simple et facilement compréhensible. Voie hors circulation routière sécurisée.

Handicap visuel : voie bien délimitée sur toute sa longueur, contrastes de couleurs et en relief francs, fil d'Ariane en milieu de Voie. Panneaux informatifs et descriptifs en gros caractères et d'écriture contrastée en couleurs. Pas de plan en relief ni de description sonore des aménagements mis en œuvre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette proposition.